

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2020

---

PARER À LA CRISE ALIMENTAIRE ET AGRICOLE - (N° 2955)

## AMENDEMENT

N ° CE15

présenté par

M. Moreau et Mme Beaudouin-Hubiere

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 3., insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.